

Mesures à prendre en cas de menace en matière de sécurité

Objectif

Ce document définit les conduites à tenir par les professionnelles du multi accueil de FRONTON pour être prêt à faire face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur afin d'assurer la sécurité des enfants et du personnel, en attendant l'arrivée des secours extérieurs et d'appliquer les directives des autorités.

Risques Majeurs de la structure

RISQUES NATURELS

OBJETS	PRECISIONS	OUI	NON
TEMPETE		x	
INNONDATION	A cinétique lente (crue fleuve, rivière,...)	x	
	A cinétique rapide (ruissellement urbain)	x	
MOUVEMENT DE TERRAIN	Effondrement de carrière		x
	Glissement de terrain	x	

RISQUES TECHNOLOGIQUES

OBJETS	PRECISIONS	OUI	NON
RISQUE INDUSTRIEL	Installation Seveso		x
	Autre installation à risque	x	
TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES	Par voie routière		x
	Par voie fluviale		x
	Par canalisation d'hydrocarbures		x
	Par canalisation de gaz (GDF)		x

AUTRES RISQUES

OBJETS	PRECISIONS	OUI	NON
ATTENTATS	Intrusion d'un individu armé avec intention de nuire	x	
CRISE DE NERFS	Comportement agressif d'un parent ou autre dans l'enceinte de la crèche	x	

Les protocoles PPMS

Le personnel du multi accueil déclenche l'alerte dans l'établissement et active le PPMS :

- Lorsqu'il est prévenu par les autorités (signal d'alerte, téléphone, gendarmerie...)
- S'il est témoin d'un évènement pouvant avoir une incidence majeure pour le multi accueil, les enfants et le personnel.

La décision de lever du PPMS est prise par la directrice (ou son représentant) sur avis des autorités (fin d'alerte).

Dispositif d'alerte interne :

- **En cas d'évacuation d'urgence ou programmée** : l'alarme incendie est déclenchée.
- **En cas de mise à l'abri** : l'alerte est donnée par la directrice (ou son représentant) avec la solution d'alerte mise en place par la CCF

Protocole d'évacuation incendie

- Donner l'alarme du poste le plus proche ce qui déclenche l'ordre d'évacuation
- Téléphoner aux pompiers
- La professionnelle la plus près du feu essaie de le maîtriser
- EVACUATION dans le calme selon le plan d'évacuation de chaque secteur. Prendre la sortie la plus éloignée du feu. Ne pas se passer devant
- SERRE-FILE (la directrice) : fermer les portes et les fenêtres restées ouvertes. Ne jamais revenir en arrière
- Se rassembler au point de rassemblement (parking extérieur côté Relais Petite Enfance)
- Appel fait par les guides et le responsable de l'évacuation effectué au point de rassemblement
- Ne pas quitter le point de rassemblement sans autorisation du chef des pompiers
- Ne réintégrer les locaux que sur ordre du chef des pompiers
- Reprise de l'activité : commenter brièvement auprès des enfants et des parents

Attention : toujours laisser libre l'accès des couloirs et des portes de sortie.

La mise à l'abri

Mise à l'abri simple :

En cas de risques naturels tels que séisme, intempéries violentes (tempête, orage violent), inondation, glissement de terrain.

Si les délais sont suffisants :

Evacuation préventive possible par les autorités.

Si les délais sont insuffisants :

La directrice ou son représentant (*référente ou personnel diplômé d'ouverture ou de fermeture*) :

- Active le PPMS
- Répartie les différentes tâches aux membres du personnel présent
- Donne l'alerte aux autorités (police ou gendarmerie)
- Garde le téléphone

Membres du personnel :

- Rassembler les enfants et rejoindre les lieux de mise à l'abri prévus
- Fermer portes, fenêtres, rideaux, occultants et verrouiller les portes d'accès
- Couper les circuits (arrêt général)
- S'éloigner (au mieux) des fenêtres
- Faire asseoir les enfants et les rassurer

Mise à l'abri améliorée / confinement :

En cas d'accident industriel ou résultant d'un transport de matières dangereuses (nuage toxique ou radioactif, explosion...).

La directrice ou son représentant (*adjoindée ou personnel diplômé d'ouverture ou de fermeture*) :

- Active le PPMS
- Répartie les différentes tâches aux membres du personnel présent
- Donne l'alerte aux autorités (police ou gendarmerie)
- Garde le téléphone

Membres du personnel :

- Rassembler les enfants et rejoindre les lieux de mise à l'abri prévus
- Fermer portes, fenêtres, rideaux, occultants et verrouiller toutes les portes d'accès
- Couper les circuits (arrêt général)
- S'éloigner (au mieux) des fenêtres
- Faire asseoir les enfants et les rassurer
- Calfeutrer en collant du ruban adhésif :
 - Sur les barrettes d'aération des fenêtres
 - Autour des fenêtres si celles-ci laissent passer l'air
 - Sur les grilles de ventilation
 - Autour des portes et sur les serrures
 - En plaçant si besoin des serpillères ou linge (si possible mouillés) en bas des portes
- Attendre la levée du PPMS en écoutant la radio (France Bleu 90.5 ; France Inter 88.1 ; France Info 105.5) ou par les autorités

Les Mesures de mise à l'abri puis d'évacuation peuvent être décidées l'une après l'autre par les autorités.
--

Cas particulier : intrusion

La directrice ou son représentant est informée d'une alerte :

Suivre les indications données par les autorités ou les forces de l'ordre :

EVACUATION ou CONFINEMENT

Un membre du personnel est témoin d'une intrusion malveillante :

- Le témoin avise immédiatement la directrice (ou délégataires) de l'établissement
- Le directrice (ou délégataires) alerte, autant que l'urgence le permet, les forces de l'ordre en appelant le 17 ou le 112
- Détermination alors de la conduite à tenir :

EVACUATION ou CONFINEMENT

EVACUATION

- Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche
- Prendre le téléphone et les feuilles de présence (dans la mesure du possible)
- Utiliser les itinéraires connus pour se rendre au point de rassemblement à l'entrée du parking
- Compter les enfants
- Prendre contact avec les forces de l'ordre (17= pour signaler la localisation du groupe et indiquer la localisation des victimes éventuelles).

CONFINEMENT

- Regrouper les enfants dans le calme
- Rejoindre la zone définie de confinement
- Verrouiller chaque porte d'accès se trouvant sur le cheminement (bureau, salles de vie, couloirs, dortoirs)
- Se barricader : mettre du matériel à disposition devant les portes
- S'éloigner des portes et des fenêtres
- Faire allonger ou asseoir les enfants et les professionnelles au sol
- Eteindre les lumières

- Dans la mesure du possible respecter le silence
- Maintenir le contact avec les forces de l'ordre (17) pour signaler la localisation du groupe
- Rester calme et rassurer les enfants : essayer de mettre en place des activités (lecture) pour occuper les enfants dans le cadre le plus silencieux possible
- Rester enfermé jusqu'à ce que les forces de sécurité procèdent à l'évacuation.

Procédure de retour à la normale- déconfinement

La procédure de déconfinement n'est mise en œuvre que sur instruction des services de l'ordre, ou de la directrice ou son représentant :

- Un signal sonore indique la levée de la mise à l'abri (même signal sonore que le déclenchement) ou alors ouverture des portes qui ont été fermées par les personnes détenant les clés des portes internes
- Les zones de mise à l'abri doivent être aérées avant la sortie de toute personne, pendant 10 à 15 minutes fenêtres ouvertes (courant d'air)
- Ce moment peut être utilisé pour expliquer et discuter avec les enfants de ce qui vient de se passer afin d'évacuer le stress lié au confinement
- Assurer la ventilation sur l'ensemble de l'itinéraire d'évacuation en ouvrant portes et fenêtres. Pour cela, la personne en charge de l'aération (directrice, membre du personnel) protège ses voies aériennes par des linges humides
- Regrouper les enfants à l'extérieur (cour) sous surveillance et procéder à un nouvel appel
- Après instructions des autorités, retour vers les familles.